sistance avait seule suggéré. Le moment lui semblait propice pour exterminer ces fermes soutiens du catholicisme.

- « La magistrature de France, dit le protestant Sismondi, regardait l'Ordre des Jésuites comme un ancien ennemi qu'elle voulait écraser : accoutumée à chercher des crimes et à les établir sur des preuves légales qui ne satisfaisaient point la conscience, elle semblait renoncer à toute bonne foi, lorsqu'elle prenait à tâche de charger un prévenu. Les parlementaires, d'accord avec les Jansénistes, employaient toute la subtilité de leur esprit à démêler, dans toute les conspirations découvertes contre les rois, l'influence des Jésuites... » « Ils les accusaient d'avoir été les instigateurs de Damiens, lorsque Damiens les avait si terriblement chargés eux-mêmes. » « Les philosophes faisaient ressortir la fatale influence du fanatisme et de la superstition; plus impartiaux que les Parlements, ils poussaient à l'abolition de l'Ordre des Jésuites, assurés qu'après lui les autres ne tarderaient pas à tomber (1). »
- « Sans respect pour la décision d'un concile œcuménique qui avait déclaré cet Ordre pieux, » sans respect pour les Papes et pour l'Église de France, qui n'avaient cessé de le prendre sous leur sauvegarde, les parlementaires « le déclarèrent anti-français, anti-social et même impie. » Ils renouvelèrent contre lui les accusations de Pascal, ils bâtirent un monstrueux échaffaudage de mensonges et de calomnies, et « transformant en arrêt une Lettre Provinciale, » ils le condamnèrent à la confiscation et à l'exil perpétuel.

Les Jésuites avaient conspiré, rien n'est plus certain; ils avaient conspiré avec la reine et ses filles, conspiré avec le dauphin et la dauphine, conspiré avec les plus vertueux amis du roi, conspiré avec tous les honnêtes gens du royaume, pour arracher le faible monarque au joug dégradant de Mme de Pompadour. Les conspirateurs avaient choisi le moment qui suivit l'attentat de Damiens pour ramener Louis XV ébranlé, au sentiment de sa dignité et de son devoir. Loin de sacrifier à l'idole, ils avaient tenté de la briser. Mme de Pompadour avait été sur le point d'être expulsée de Versailles. Les apôtres de la morale relâchée ne méritaient aucun pardon. L'indigne favorite s'était emparée de l'esprit de Choiseul comme du cœur du roi; ivre de vengeance, elle demanda l'exécution de l'arrêt, qui condamnait les Jésuites au bannissement. « D'ailleurs, Choiseul et Mme de Pompadour

⁽¹⁾ Sismondi. Hist. des Français, t. 29.